

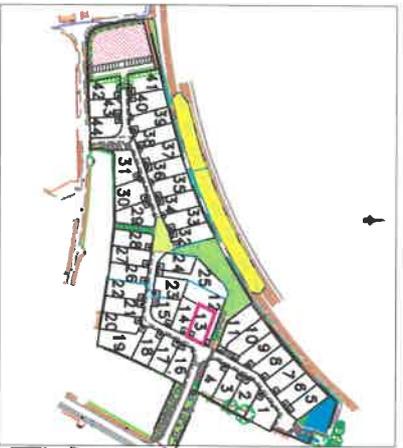


Le référent immobilier

Projet de Lotissement
 Secteur de la Sallerie
PLAN DE VENTE

LOT N° 13
 Superficie : 373 m² env.

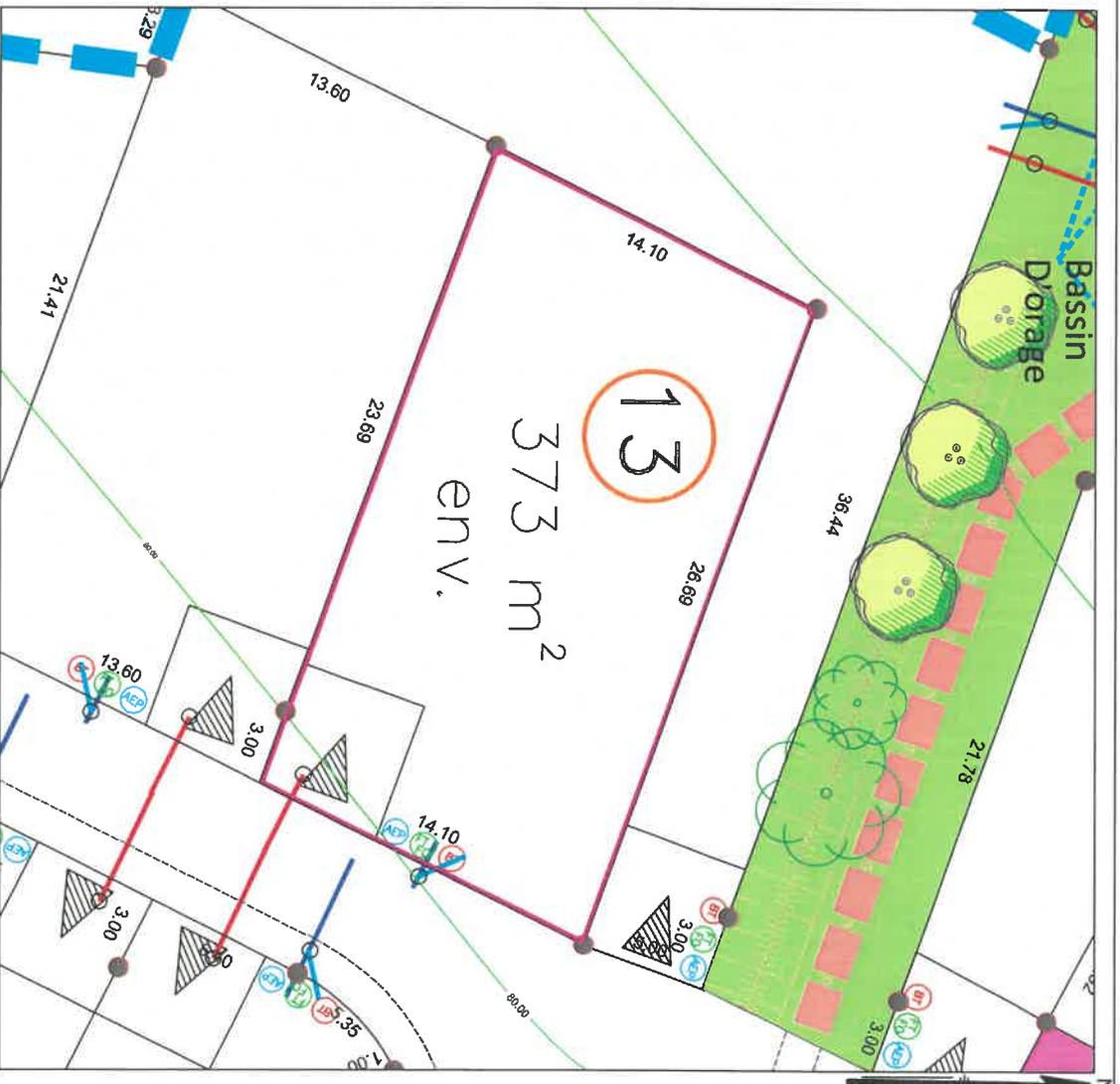
PLAN PROVISOIRE



Plan général du lotissement - sans échelle

LEGENDE DU PLAN DE COMPOSITION DU PERMIS D'AMENAGER :

- | | | | |
|--|---|--|--|
| | Préférence du lotissement | | Coût de superficie de passage de réseau EU existant |
| | Ligne tronçonne de travaux | | Zone Non-sédimentaire non traversée de réseau |
| | Surfaces coagulées | | Halle bocagère plantée en domaine privé, à la charge de l'acquéreur (3.00m) |
| | Chaussée | | Zone non sédimentaire hors travaux de adurbs |
| | Trouble et aléas contours | | Changement plan bâtiment (liai à la charge de l'acquéreur
condition à titre indicatif largeur 2,00m minimum) |
| | Places de stationnement dans les espaces communs | | Halle exclusive à la charge de l'acquéreur
(largeur 1,00m) |
| | Espaces verts | | Axe de stationnement non desservi sur rue imposé en domaine privé
correspondant à l'unique accès automobile du lot. Dimension à respecter :
largeur de 5,00m minimum x 5,00m de profondeur maximum |
| | Parcelle verte (GAP), traitement de surface à définir avec la Commune | | Arbres projetés (condition et nombre soumis à titre indicatif) |
| | Banc de liasse en atterrissement, liaison automobile envisageable à terme (GAP) | | Sens de circulation des véhicules |
| | Sens atterrissement | | Emplacement projeté pour le transformateur électrique (TTOT) à confirmer par ENEDIS) |
| | Enclos pour implantation condenseur, positionné en dehors du lot (position pouvant être ajustée en phase travaux) | | Lot pour lesquels le raccordement générale au réseau d'eau usées peut être conditionné (en référence au PNA) |
| | Sens atterrissement largeur 3,50m min, à compter du pied du mouton (marquage délimitant à effectuer en remplacement du fossé) | | Puits d'aération de 2m ³ imposé à l'acquéreur, avec surverse externe vers secteur d'assainissement |
| | Maison plantée à côté (par le lotisseur) | | Puits d'aération de 2m ³ imposé à l'acquéreur, avec surverse externe vers secteur d'assainissement |
| | | | Puits d'aération de 2m ³ imposé à l'acquéreur, avec surverse interne dans canalisation EP |
| | | | Puits d'aération de 2m ³ imposé à l'acquéreur, avec surverse externe vers chausse |
| | | | Puits d'aération de 2m ³ imposé à l'acquéreur, avec surverse externe vers tranchée enterrée |



- LEGENDE BORNAGE :**
- Borne OGE
 - 29.00 : cote périmétrique approximative
- LEGENDE TOPOGRAPHIQUE**
- Coupe de niveau
 - Avant travaux VRD

ECHELLE 1/200 - (Impression en A3)

Position des branchements issus des plans projet (Position approximative donnée à titre indicatif)

- Coffres sélectifs
- Regard téléhydraulique et fibre optique
- Caniveau d'eau potable
- Branchements individuels
- Eau: Usages existants
- Branchements individuels
- pour récupération des effluents
- polyhydriques et surverse puits
- Branchements individuels
- pour récupération du drainage
- des fondations des constructions
- Rigoles en aléas de la surverse
- des réseaux imposables
- Eau: Privatives existantes

Note :
 Les bornes représentées sur le présent plan pourront être, le cas échéant, remplacées lors du bornage définitif par une autre matérialisation au sol (exemple : clou métallique, marque de peinture) selon les travaux qui auront été réalisés à proximité du lot.

